

# Rapport de gestion 2022



# Table des matières

<b>1 Message du directeur</b>	<b>3</b>
<b>2 Organisation</b>	<b>4</b>
LÉGISLATION, SURVEILLANCE, RÉVISION ET ORGANES D'APPLICATION	4
MISSION	5
ORGANIGRAMME	6
NOS INSTITUTIONS EN UN COUP D'ŒIL	7
<b>Chiffres clés</b>	<b>7</b>
<b>Cadre légal : deux nouveautés majeures en 2022</b>	<b>9</b>
<b>Communication – événements</b>	<b>10</b>
Nouveaux nom, logo et site internet	10
Prix de la réadaptation professionnelle	11
Jubilaires et retraités	12
<b>3 Rétrospective de nos institutions</b>	<b>13</b>
SERVICES TRANSVERSES	13
<b>Finances et technique</b>	<b>13</b>
<b>Etat-major</b>	<b>15</b>
CAISSE DE COMPENSATION & CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	17
<b>Cotisations</b>	<b>17</b>
Affiliation / Taxation	17
Allocations familiales	18
Révision	19
CAISSE DE COMPENSATION	20
<b>Prestations</b>	<b>20</b>
Rentes	20
Allocations perte de gain (APG) et indemnités journalières AI (IJAI)	21
<b>Prestations complémentaires</b>	<b>22</b>
PC/Remboursement des frais de maladie/Prestations transitoires	22
Réduction des primes d'assurance-maladie (AMal)	23
CAISSE DE CHÔMAGE	24
OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ	25
<b>Prestations</b>	<b>26</b>
<b>Réadaptation</b>	<b>27</b>
<b>4 Comptes</b>	<b>28</b>
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	28
CAISSE DE COMPENSATION	31
CAISSE DE CHÔMAGE	35
OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ	38
<b>5 Commission de gestion</b>	<b>39</b>
RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION	39

# 1 Message du directeur

L'année 2022 restera marquée par l'acceptation en votation populaire, à une très courte majorité, de la réforme visant à stabiliser l'AVS. Le Conseil fédéral a décidé que les premières modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit notamment la flexibilisation de l'âge de la retraite et le relèvement du taux de la TVA. Concernant l'âge de référence pour les femmes, il sera relevé progressivement de 64 à 65 ans, dès 2025. A partir du début de l'année 2028, l'âge de référence sera de 65 ans pour toutes et tous les assuré-e-s.

## Gouvernance dans le 1<sup>er</sup> pilier et changement de nom

La modernisation de la surveillance dans le 1<sup>er</sup> pilier, souhaitée par le Conseil fédéral et acceptée par les chambres fédérales, entrera en vigueur dès 2024 et aura une incidence sur l'organisation de nos institutions, étant donné les nouvelles règles imposées sur la gouvernance. Des exigences en matière d'indépendance, d'intégrité et de transparence figureront notamment dans les nouvelles dispositions légales. Le terme ECAS, Etablissement cantonal des assurances sociales, a également été retenu par les chambres fédérales dans le cadre de cette modernisation.

De ce fait, 2022 a marqué la naissance de l'ECAS Jura. Pour l'instant, il s'agit d'un label et il n'y a pas de modification des formes juridiques des quatre institutions, soit la Caisse de compensation du canton du Jura, la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura, la Caisse publique de chômage de la République et Canton du Jura et l'Office cantonal de l'assurance-invalidité. En outre, ce changement de nom s'est fait de pair avec la mise en place d'une nouvelle charte graphique, d'un logo plus moderne et dynamique, ainsi que d'un nouveau site internet.

## Soutien financier

En 2022, nous avons continué à soutenir les employeurs et indépendants, en maintenant le taux de cotisation des allocations familiales à 2,65 %, malgré l'augmentation des prestations décidée par le Parlement jurassien dès 2020. En parallèle, des résultats très mauvais sur nos

placements de fortune, ont impliqué au final un exercice 2022 largement déficitaire. Toutefois, la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura possède encore des réserves nettement supérieures au minimum imposé par les dispositions légales et je suis persuadé que les employeurs et indépendants jurassiens apprécieront ce soutien.

## Travail d'équipe

Le succès des institutions, année après année, est lié au fort investissement de son personnel. Je tiens à remercier et féliciter toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'ECAS Jura qui ont œuvré sans relâche afin de répondre aux demandes de notre clientèle, la population jurassienne.

Je remercie également vivement la commission de gestion, pour son travail de conseil et de surveillance, ainsi que Madame la Ministre Nathalie Barthoulot, pour son soutien et sa confiance. Je n'oublie pas les organes fédéraux d'application et de surveillance, services cantonaux et communaux, avec qui nous collaborons dans notre travail quotidien.

Pour terminer, j'adresse un grand MERCI à nos fidèles affiliés, nos bénéficiaires de prestations et nos partenaires, qui nous accompagnent tout au long de l'année.

*Michel Kottelat*



# 2 Organisation

## LÉGISLATION, SURVEILLANCE, RÉVISION ET ORGANES D'APPLICATION

### Législation

L'activité de nos institutions est régie essentiellement par le droit fédéral en matière d'assurances sociales et le droit cantonal y relatif.

Nos tâches principales résident dans l'application des législations en matière d'assurance-vieillesse et survivants (AVS), d'assurance-invalidité (AI), de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC), d'assurance-chômage (AC), d'allocations familiales (AF), d'allocations pour perte de gain (APG) et de prestations transitoires pour les chômeurs âgés (Ptra).

D'autres tâches nous sont également confiées dans des domaines qui ne relèvent pas prioritairement de notre compétence. Il s'agit de l'information et du contrôle de l'affiliation des employeurs en matière de prévoyance professionnelle, d'assurance accident et d'assurance-maladie, pour laquelle nous exécutons encore le système de réduction des primes. Nous assurons également la perception de la contribution due par les employeurs en application de la loi concernant le fonds pour le soutien aux formations professionnelles.

Depuis 2020, le versement des allocations pour perte de gain (APG) liées à la COVID-19 nous a aussi été confié. A noter que la législation a également élargi les conditions d'accès aux indemnités pour la réduction de l'horaire de travail (RHT) prévues par la loi sur l'assurance-chômage, dont le versement échoit aux caisses de chômage. Le droit aux prestations liées à la COVID-19 a toutefois cessé au 30 juin 2022 pour les APG et au plus tard au 31 décembre 2022 pour les RHT.

### Surveillance

La surveillance de la Caisse de compensation du canton du Jura incombe au Gouvernement, par le biais du Département de l'intérieur, dont la cheffe est Madame la Ministre Nathalie Barthoulot.

La commission de gestion de la Caisse de compensation du canton du Jura est chargée de veiller au bon fonctionnement de cette institution.

### Révision des institutions

La Caisse de compensation du canton du Jura et la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura doivent être révisées deux fois par an par un bureau de révision reconnu par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). La révision doit s'étendre à la comptabilité et à l'application du droit.

Le Gouvernement a désigné la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA, à Neuchâtel, en qualité d'organe de révision de nos institutions.

La Caisse publique de chômage de la République et Canton du Jura est révisée au niveau comptable une fois par an et au niveau matériel une fois tous les deux ans par le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie).

L'Office de l'assurance-invalidité du canton du Jura est révisé annuellement au niveau comptable par le bureau de révision désigné par le Gouvernement. D'autre part, l'OFAS procède annuellement à un audit du droit matériel.

## Organisation

### Organes d'application

Différentes lois cantonales ont permis la création des quatre entités suivantes qui ont leur siège à Saignelégier :

- la Caisse de compensation du canton du Jura (CCJU)
- la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura (CCAF)
- la Caisse publique de chômage de la République et Canton du Jura (CPAC)
- l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI).

### Organes auxiliaires : les agences communales AVS

Les agences communales AVS ont pleinement rempli leur rôle durant l'année 2022 en accomplissant comme à l'accoutumée les tâches qui leur sont dévolues selon l'application des lois des assurances sociales. Elles garantissent une information de qualité et de proximité.

Quatre agences ont changé de titulaire en 2022 :

<b>Commune</b>	<b>Ancien agent</b>	<b>Nouvel agent</b>	<b>Date</b>
Muriaux	Chantal Aubry	Claire Donzé	01.01.2022
Courgenay	Jenny Cuna	Joanne Roth	01.07.2022
Soyhières	Jenny Stettler	Luca Haering	19.09.2022
Fahy	Jessica Chaignat	Stéphanie Lepore	01.12.2022

## MISSION

D'un point de vue institutionnel, nos missions principales sont les suivantes :

- Mettre en œuvre les changements légaux, technologiques et organisationnels à venir tout en garantissant les droits et la satisfaction de notre clientèle ;
- Renseigner la population jurassienne sur toutes leurs demandes en lien avec les assurances sociales ;
- Etre reconnu comme une référence dynamique, efficace et entrepreneuriale dans le domaine des assurances sociales.

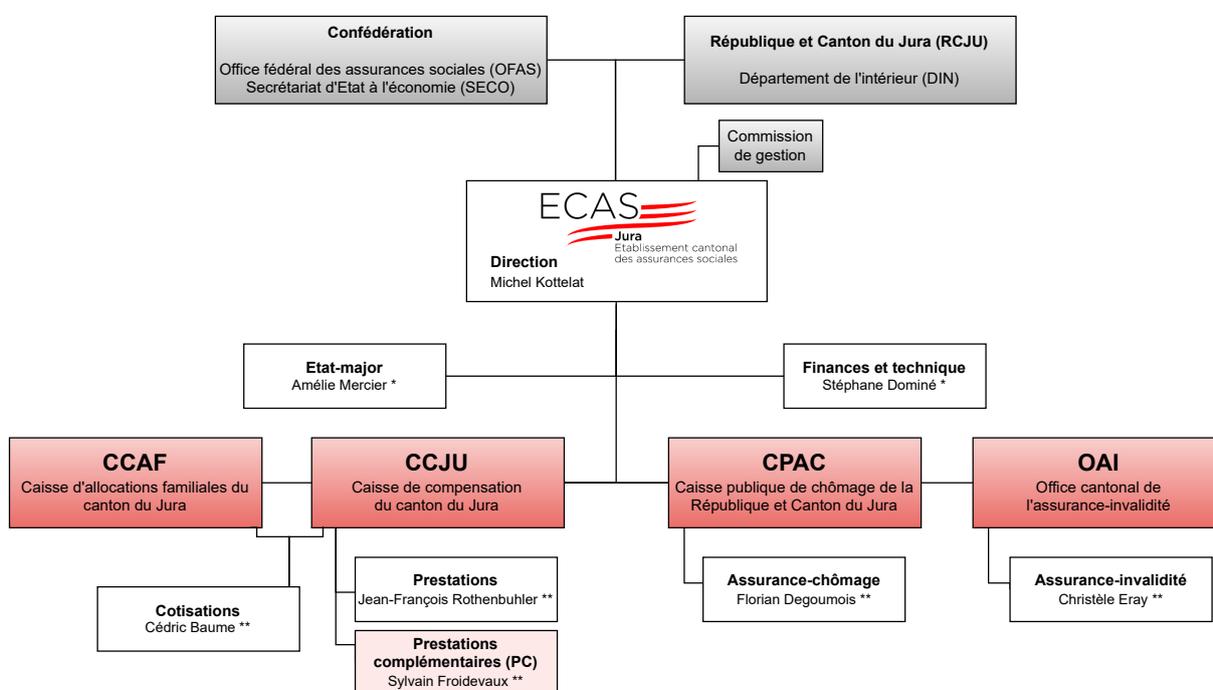
## ORGANIGRAMME

L'Etablissement cantonal des assurances sociales est composé de quatre institutions autonomes de droit public (CCAF; CCJU; CPAC; OAI) et de deux services transverses (Etat-major; Finances et technique).

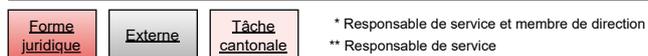
Durant l'année 2022, l'organigramme a été légèrement remanié afin de refléter la nouvelle structure de nos institutions. En effet, la CCAF et la CCJU ont migré vers le pool informatique IGS et notre organisation devait s'adapter à

celle du fournisseur informatique. Quant à l'OAI, la structure a été scindée en deux (Présentations et Réadaptation) afin de gagner en efficacité et productivité.

L'organigramme fait partie intégrante du «Règlement de la Caisse de compensation du canton du Jura» qui a été validé le 4 juillet 2022 par Madame la Ministre Nathalie Bartholot.

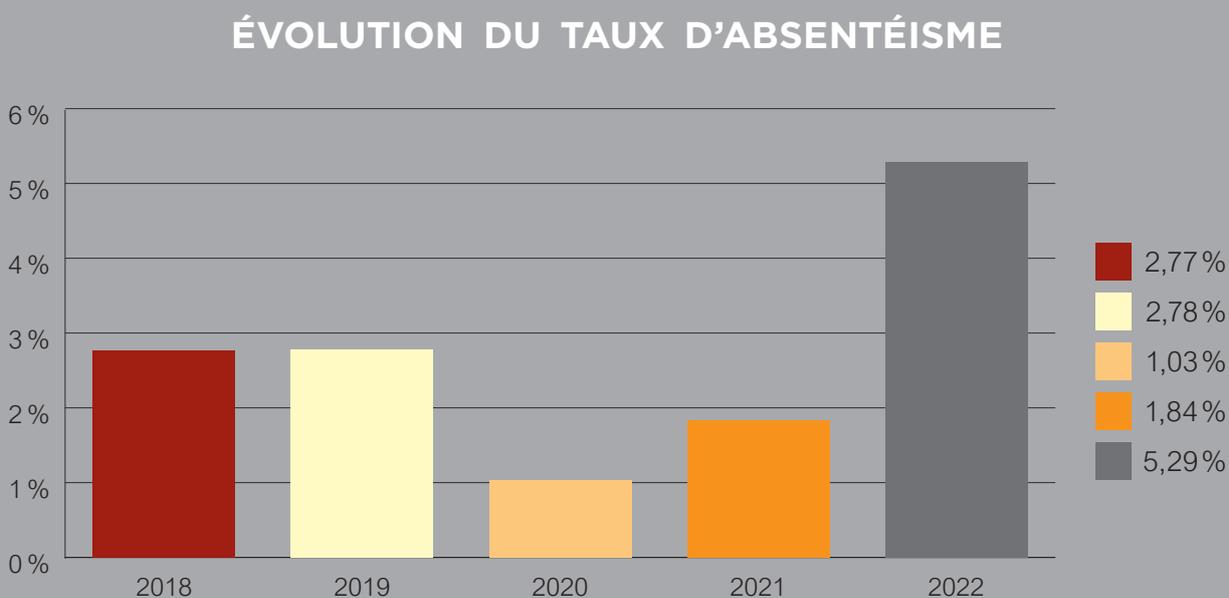
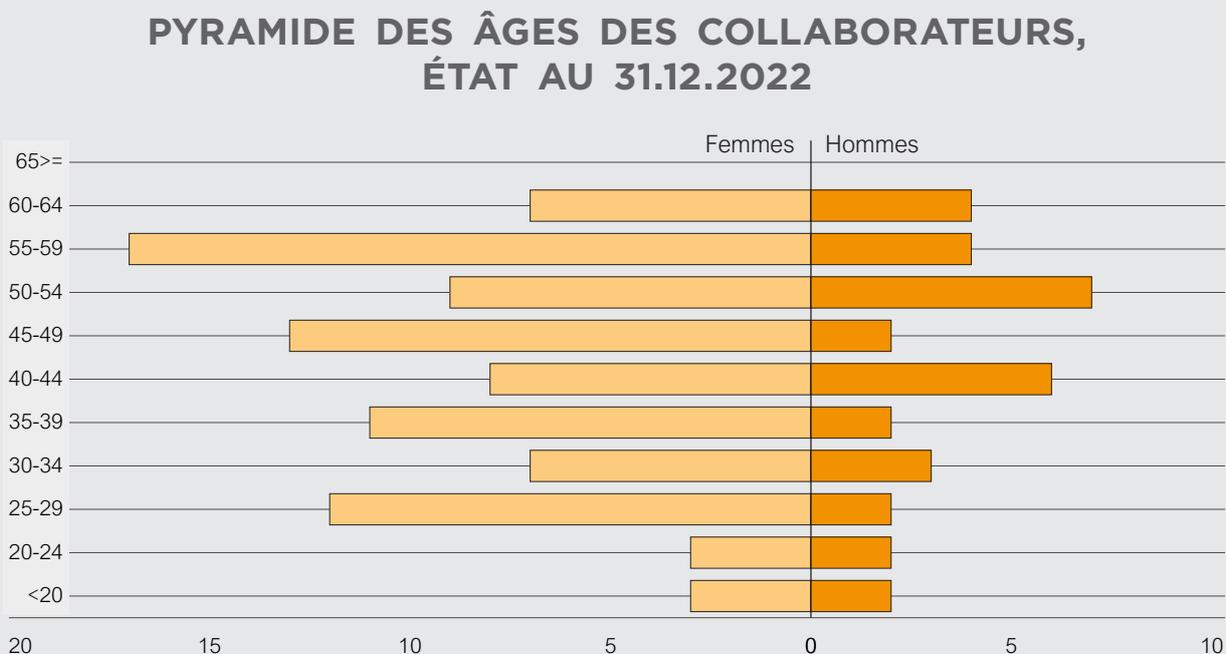


### Légende

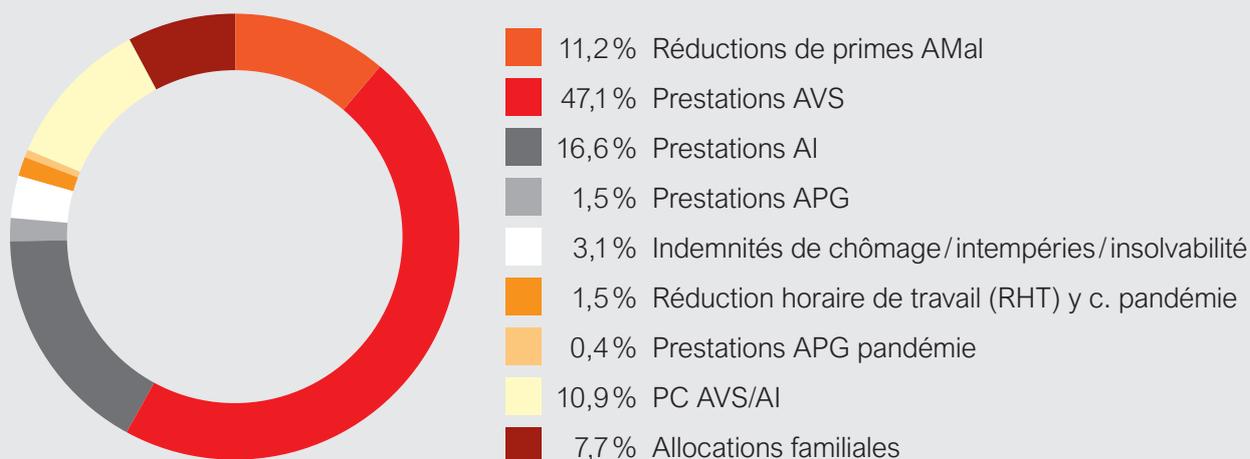


## NOS INSTITUTIONS EN UN COUP D'ŒIL

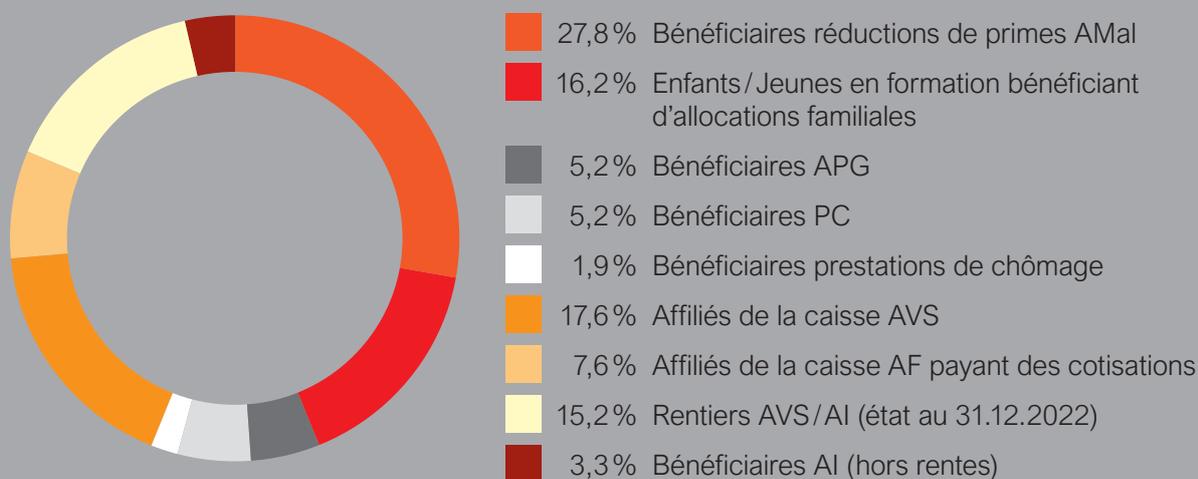
### Chiffres clés



## 506,1 MIO DE PRESTATIONS PAYÉES À NOS ASSURÉS



## RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE



## Cadre légal : deux nouveautés majeures en 2022

Disposition légale	Entrée en vigueur	Description de la modification
<b>LAI</b>	01.01.2022	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité. La prévention de l'invalidité et le renforcement de la réadaptation sont développés par le biais de plusieurs modifications du cadre légal. Pour les rentiers AI, le principal changement est le passage à un nouveau système de rentes linéaire qui s'applique à tout nouveau bénéficiaire dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2022.
<b>LiLAFam</b>	01.01.2022	Loi portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales. Le versement de l'allocation de naissance ou d'adoption aux personnes au chômage est introduit, pour le canton du Jura, s'il n'est pas déjà pris en charge par une autre base légale.

### Système des rentes AI : le taux d'invalidité détermine le pourcentage donnant droit à la rente

Taux d'invalidité	Droit à la rente (en % d'une rente entière)
40 %	25 %
41 %	27.5 %
42 %	30 %
43 %	32.5 %
44 %	35 %
45 %	37.5 %
46 %	40 %
47 %	42.5 %
48 %	45 %
49 %	47.5 %
50 - 69 %	le % de la rente correspond au taux d'invalidité
70 - 100 %	100 % (rente entière)

### AVS21 : les modifications à venir sur l'âge de la retraite des femmes

La stabilisation de l'AVS (AVS21) a été acceptée lors de la votation populaire du 25 septembre 2022. Les modifications seront mises en œuvre progressivement à partir de 2024.

Avec la réforme, l'âge de la retraite des femmes passe de 64 à 65 ans. A partir de 2024, il sera désormais possible de perce-

voir sa rente de manière flexible, entre 63 et 70 ans. De même, la poursuite du travail après 65 ans permet d'améliorer la rente ou de combler les lacunes de cotisation. L'augmentation de la TVA apportera en outre des recettes supplémentaires à l'AVS.

Année de naissance de la femme	Âge de référence	Année
1960	64 ans	2024
1961	64 ans et 3 mois	2025
1962	64 ans et 6 mois	2026
1963	64 ans et 9 mois	2027
1964	65 ans	2028

## Communication – événements | Nouveaux nom, logo et site internet

Coup de neuf pour la communication de la Caisse de compensation du canton du Jura et les institutions qui lui sont rattachées à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022: nouveau nom, nouveau logo et nouveau site internet!

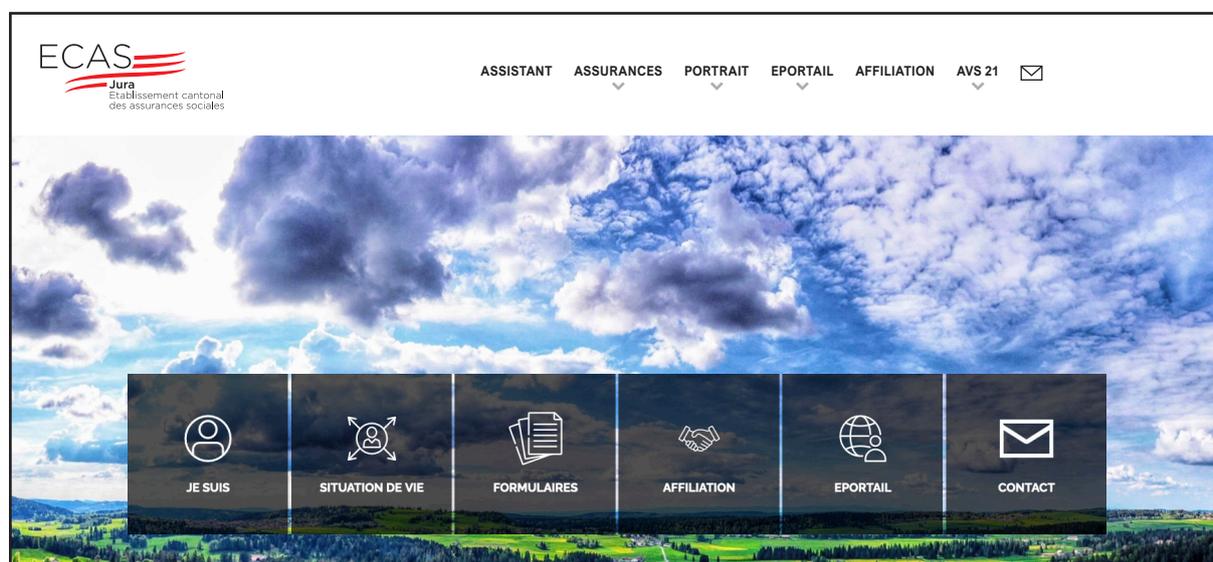
C'est toute l'identité visuelle qui a été revue et repensée afin d'apporter de la clarté sur son organisation structurelle et mettre en lumière toutes les prestations sociales qui sont regroupées sous son nouveau nom: ECAS Jura. Cet acronyme représente les initiales abrégées d'Etablissement cantonal des assurances sociales. Dans la foulée, un nouveau logo aux couleurs jurassiennes a été conçu et un nouveau site internet plus actuel mis en ligne.

remise au goût du jour et d'insuffler un vent de modernité. Le nouveau logo représente une stylisation du drapeau jurassien avec quatre bandes rouges et trois bandes blanches. Les bandes rouges sont déclinées en «vagues» pour rappeler le drapeau flottant dans le vent et ainsi symboliser le dynamisme de l'ECAS et sa proximité avec la population jurassienne.



### Modernisation du logo et de la charte graphique

Après plus de 17 ans de bons et loyaux services, la charte graphique avait besoin d'être



### Visibilité et accessibilité des informations du site [www.ecasjura.ch](http://www.ecasjura.ch)

Le nouveau site internet permet un accès facilité aux informations grâce à une naviga-

tion plus intuitive. Le contenu des textes a été allégé afin d'améliorer la compréhension des dispositions légales sur lesquelles sont basées les assurances sociales.

## Communication – événements | Prix de la réadaptation professionnelle

L'Office cantonal de l'assurance-invalidité a remis, pour l'année 2022, le prix de la réadaptation professionnelle à deux assurés ainsi que deux entreprises jurassiennes.

### ■ Prix assuré :

- Lise Froidevaux, employée chez Christian Aubry SA à Saignelégier ;
- Dzevat Cerkezi, employé à la CSS à Porrentruy ;

### ■ Prix employeur :

- Preci-Dip à Delémont ;
- Polinox aux Breuleux.

Ce prix permet de récompenser les personnes dont le parcours est particulièrement méritant et exemplaire après une atteinte à leur santé, ainsi que les entreprises qui s'investissent dans la réadaptation et l'accompagnement de collaborateurs.

Les quatre lauréats ont été filmés sur leur lieu de travail afin de contextualiser leurs activités professionnelles respectives durant leur ré-

daptation, et leurs portraits ont été complétés par des interviews réalisées par Lionel Frésard. Plusieurs conseillers en réadaptation de l'Office AI ont également été interviewés, ce qui a permis de mettre en lumière leur travail.

Le film a ensuite été projeté sur grand écran et découvert par les lauréats au cinéma des Breuleux lors de la remise des prix le 10 novembre 2022. Les lauréats 2021 ont également reçu leur prix lors de cette manifestation, car la remise 2021 avait dû être repoussée en raison des conditions sanitaires.

Plus qu'une récompense, cette manifestation est le reflet d'un passage, d'une étape franchie avec succès, et pouvoir partager ce moment avec ses proches s'est révélé être une belle expérience humaine.

Lien pour la vidéo :



### Lauréats 2022



De gauche à droite : Lionel Frésard (comédien et animateur de la télévision suisse) ; Raymond Kerrison, Virginie Gaschen-Ostertag et Jean-Marc Bouduban pour Preci-Dip ; Sandrine Ehmann, Ariste Donzé et Terry Dartois pour Polinox ; Dzevat Cerkezi ; Lise Froidevaux ; Christèle Eray (responsable de l'assurance-invalidité).

## Communication – événements | Jubilaires et retraités

### Jubilaires

L'ECAS Jura est heureux de pouvoir compter sur un personnel non seulement compétent mais également fidèle. Preuve en sont les 14 jubilaires de l'année 2022 qui fêtent leurs 10, 15, 20, 25, 30 et même 35 ans d'activité !

Cela représente un cumul de 260 années de travail. Ce savoir-faire et cette fidélité font la fierté de nos institutions.

Nos remerciements les plus sincères leur sont adressés : bravo et merci !

### 10 ans d'activité

Ariane Droxler  
Michel Kottelat  
Laurie Loichat  
Miklos Pozner  
Vincent Rebetez

### 20 ans d'activité

Claudia Donzé Baumeler  
Myriam Chételat  
Silvia Gremaud  
Steve Hostettler

### 30 ans d'activité

Mélina Oppliger

### 35 ans d'activité

Martine Porteiro

### 15 ans d'activité

Denise Goudron

### 25 ans d'activité

Myriam Boillat  
Sylvie Jeanrichard



### Retraités

L'année 2022 a été marquée par le départ en retraite de 2 collaborateurs :

- Yves Donzé après 27 ans d'activité
- Mary-Claude Oberli après 20 ans d'activité.

A noter également le départ de Fabien Barelli qui a cessé son emploi après 39 ans d'activité pour des raisons liées à sa santé.

Après tant d'années de bons et loyaux services, nous leur souhaitons beaucoup de satisfaction et plaisir dans cette nouvelle étape de la vie.

# 3 Rétrospective de nos institutions

## SERVICES TRANSVERSES

### Finances et technique

#### 2022 en bref

Le changement d'environnement informatique nous a offert l'opportunité de repenser notre organisation interne. Afin de répondre aux futurs défis qui nous attendent, décision a été prise de regrouper sous un seul service les activités transverses en lien avec les finances, les statistiques, l'informatique, la gestion du courrier et des fichiers d'adresses, ainsi que l'entretien du bâtiment.

#### Finances et technique | Centre de données

**Mission** – Scanner le courrier entrant, l'indexer et le distribuer; expédier le courrier sortant, gérer la base de données des partenaires.

**2022 en bref** – La migration de notre environnement informatique a eu pour conséquence une centralisation de la gestion du fichier des adresses ainsi que de la numérisation et de la transmission du courrier aux différentes entités. Nous avons par conséquent renforcé l'équipe qui gérait précédemment l'économat et le scannage et avons nommé une spécialiste en charge de ces tâches.

#### Finances et technique | Comptabilité financière

**Mission** – Tenir la comptabilité générale ainsi que les comptabilités auxiliaires et élaborer les budgets en faveur de la caisse de compensation AVS, la caisse d'allocations familiales, l'office des assurances sociales, l'office de l'assurance-invalidité, la caisse publique de chômage et le fonds de surcompensation jurassien en matière d'allocations familiales; gérer les placements de la caisse de compensation et de la caisse d'allocations familiales.

**2022 en bref** – Un changement notable a été initié au niveau du domaine des finances lors de cette réorganisation. Alors que ce secteur avait la responsabilité de la totalité du processus de facturation et de contentieux, ces étapes sont maintenant rattachées aux différents services émetteurs et les finances

n'interviennent plus qu'à partir de la mise en poursuite des sommes impayées.

#### Finances et technique | Informatique

**Mission** – Maintenir un environnement informatique fiable et performant, assister les utilisateurs.

**2022 en bref** – Le secteur informatique a été intégré au service Finances et technique et un spécialiste a été nommé responsable de cette unité. En dehors de l'assistance quotidienne apportée aux collaborateurs, les changements de système informatique et de logo ont été les projets les plus marquants de l'année 2022, de même que la mise en ligne du nouveau site internet.

#### Finances et technique | Infrastructures et bâtiment

**Mission** – Mettre à disposition le matériel nécessaire et des locaux accueillants.

**2022 en bref** – Suite à l'acquisition du bâtiment dont nous étions jusqu'à présent locataires, nous avons mis en place une nouvelle structure de la maintenance et de l'entretien des locaux avec un responsable pour chapeauter le tout et répondre ainsi au mieux aux besoins des utilisateurs.

**Finances et technique | Recouvrement**

**Mission** – Gérer le contentieux des différents services des institutions; rechercher le paiement des cotisations impayées auprès des organes fautifs de l'employeur insolvable ou en faillite.

**2022 en bref** – Depuis la mise en place de notre nouvelle organisation, le secteur du recouvrement ne gère le contentieux qu'à partir de la mise en poursuite des créances ouvertes, alors que selon l'ancienne pratique, le suivi était réalisé dès l'envoi d'un rappel de paiement.

S'agissant des dossiers de cotisations impayées par des employeurs insolvable ou en faillite, la responsabilité des organes de 14 sociétés dans cette situation a été recherchée en 2022 par la notification de 15 déci-

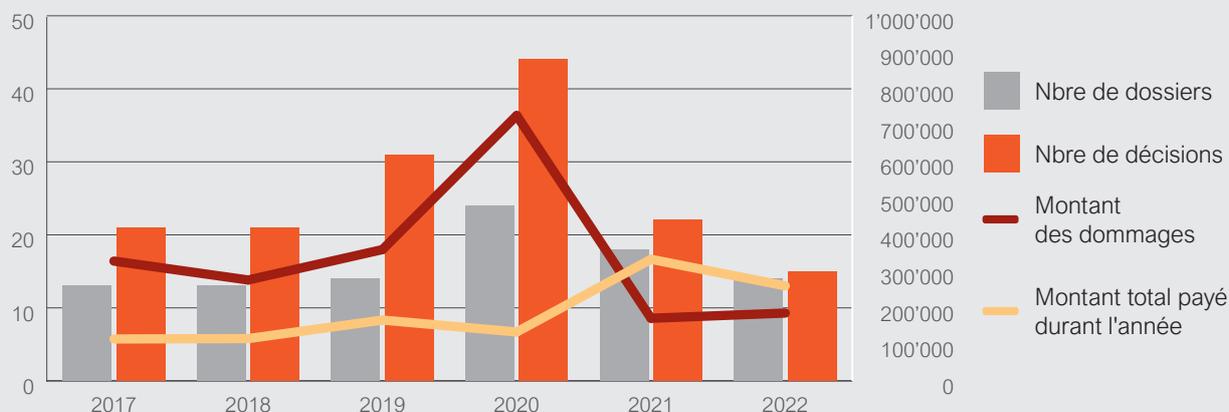
sions de réparation du dommage. Les cotisations impayées concernées se sont montées à CHF 185'751. Durant la même période, un montant total de CHF 260'242 a pu être récupéré en exécution des décisions de ce type rendues jusqu'alors. Au 31 décembre 2022, le total des montants à récupérer s'élevait à CHF 2'415'000.

**Finances et technique | Statistiques**

**Mission** – Etablir les statistiques comptables.

**2022 en bref** – Un nouveau domaine a été créé afin de gérer toute la partie statistique et analyse au sein de nos institutions, notamment en lien avec l'élaboration et le suivi des budgets, la répartition des charges et le bouclage des comptes annuels.

## RESPONSABILITÉ DES ORGANES DE L'EMPLOYEUR



## Etat-major

### 2022 en bref

L'activité de l'état-major a été impactée par plusieurs projets d'envergure qu'il a fallu coordonner avec les changements informatiques intervenus durant l'année. En effet, la structure organisationnelle a été actualisée afin de la faire correspondre aux processus des nouvelles applications informatiques.

Dans le but de soutenir ces différents projets, du personnel supplémentaire a été engagé pour renforcer temporairement les équipes. En outre, le service juridique a repris le traitement des oppositions pour l'ensemble des institutions et la réception fait désormais partie de l'état-major.

La charte graphique, complètement remaniée, a été déployée en même temps que les changements de logiciel afin de gagner en efficacité.

Dans ce contexte, nous souhaitons relever l'investissement important de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de nos institutions qui ont fait preuve d'une grande flexibilité et d'un esprit de solidarité exemplaire.

### Etat-major | Communication

**Mission** – Promouvoir la communication interne et externe.

**2022 en bref** – Les changements de nom, logo et site internet en novembre 2022 resteront un moment charnière pour la communication de nos institutions, et qui plus est, rassembleur. Le rafraîchissement de l'identité visuelle sous un « Etablissement cantonal des assurances sociales » a en outre permis de mettre en valeur toutes nos prestations et notre rôle central en matière d'assurances sociales.

L'organisation du prix de la réadaptation professionnelle et la remise des prix 2021 et 2022 s'est déroulée avec le visionnage sur grand écran des films réalisés sur les lauréats. Cette formule a non seulement séduit, mais également montré pleinement l'aspect humain de la réadaptation.

### Etat-major | Juridique

**Mission** – Traiter le contentieux administratif et judiciaire, veiller à l'application du droit matériel, soutenir la direction et les services dans les affaires juridiques et accomplir les tâches et mandats de l'office des assurances sociales dans les processus législatifs et parlementaires.

**2022 en bref** – Dans le cadre du contentieux judiciaire, 72 recours ont été déposés durant l'année contre les décisions rendues par nos institutions. Ces recours concernaient essentiellement l'assurance-invalidité (58 recours dont trois devant le Tribunal fédéral), mais également les prestations complémentaires (sept recours), les APG Covid (trois recours), les indemnités de chômage (deux recours), la responsabilité des organes de l'employeur insolvable pour les cotisations impayées (un recours) et les allocations familiales (un recours devant le Tribunal fédéral).

### Etat-major | Management qualité

**Mission** – Garantir une description des processus, ainsi que la mise à disposition des outils nécessaires à la gestion des risques.

**2022 en bref** – Des audits juridiques et qualité ont été réalisés en 2022. Ce sont cette année les services des finances, de l'assurance-chômage ainsi que la direction et l'état-major qui ont été audités.

**Etat-major | Réception**

**Mission** – Accueillir les clients et les mettre en relation avec le bon interlocuteur, par téléphone ou lors de visites à la réception.

**2022 en bref** – 53'999 appels ont été enregistrés par notre centrale téléphonique durant l'année 2022. Afin de diminuer le temps d'attente à la réception, les numéros directs des services ont été communiqués à l'externe dès le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Ils figurent dans les courriers envoyés à notre clientèle ainsi que sur notre site internet.

**Etat-major | Ressources humaines**

**Mission** – Assurer une politique des ressources humaines cohérente, favorisant le développement du personnel dans son activité quotidienne.

**2022 en bref** – Au 31 décembre 2022, on comptait 116 collaborateurs dont 84 femmes

et 32 hommes, soit respectivement 72 et 28%. Le taux d'absentéisme moyen s'élève à 5.27% et s'explique par plusieurs absences de longue durée liées à des problèmes importants de santé. Le turnover se situe quant à lui à 1.18%. L'âge moyen de notre personnel est de 43 ans.

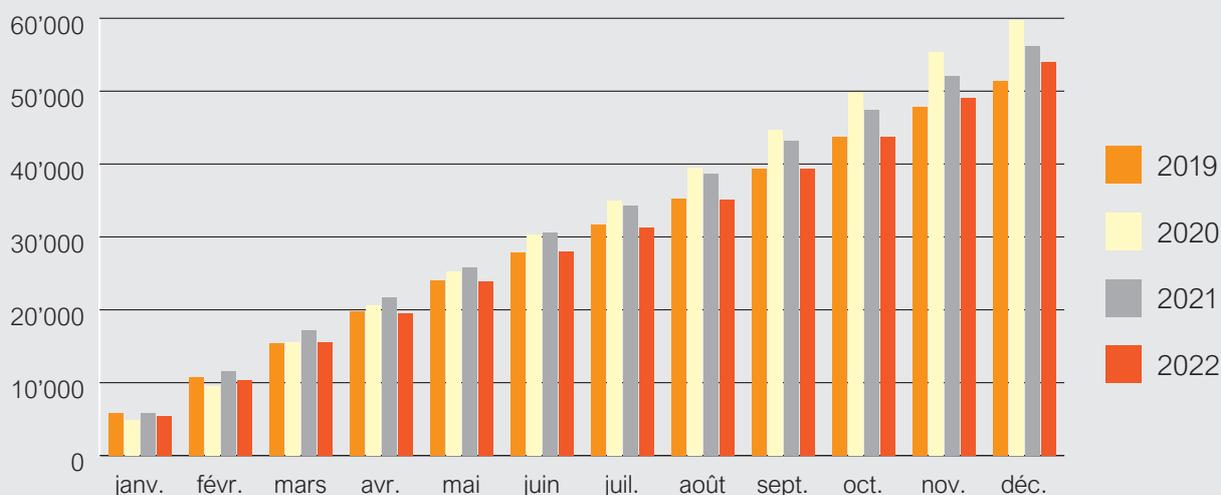
Âge moyen **43** ans 

**Etat-major | Secrétariat de direction**

**Mission** – Assister la direction dans les tâches administratives en assurant un suivi de qualité avec ses différents partenaires.

**2022 en bref** – En sus de la gestion administrative de la direction, un soutien particulier a été apporté dans les services en lien avec les divers projets ayant rythmé la vie de nos institutions en 2022.

**STATISTIQUE DES APPELS CUMULÉS À LA RÉCEPTION**



## CAISSE DE COMPENSATION & CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

### Cotisations | Affiliation/Taxation

#### Mission

- Contrôler que toute personne ou employeur soumis à cotisations selon les dispositions légales soit effectivement affilié à une caisse de compensation ;
- Rendre des décisions d'affiliation et de cotisations dans le respect des dispositions légales pour toute personne ou employeur affilié à notre caisse de compensation.

#### 2022 en bref

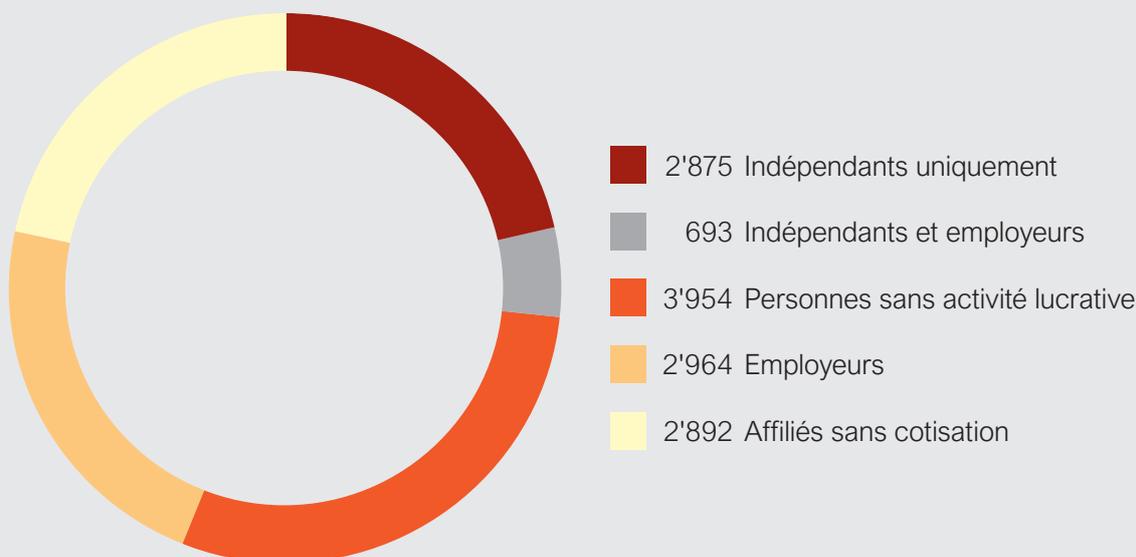
Après deux années durant lesquelles le fonctionnement du service des cotisations a été fortement impacté par la COVID-19, la situation s'est normalisée. Les demandes de modifications d'acomptes, en raison de la baisse de

l'activité économique, ont été nettement moins nombreuses que sous les deux exercices précédents, ce qui est réjouissant pour l'économie jurassienne.

Au cours de l'année écoulée, les affiliations en tant qu'indépendant et en tant qu'employeur ont connu une relative stabilité, avec une baisse de 243 affiliés, sur un total de 6'512 affiliés. Cette baisse n'est pas significative statistiquement, dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre des fluctuations relevées les années précédentes.

Au cours de l'exercice sous revue, 470 nouvelles demandes d'affiliation d'indépendant ont été déposées et 401 ont été acceptées.

### RÉPARTITION DES AFFILIÉS, ÉTAT AU 31.12.2022



## Cotisations | Allocations familiales

### Mission

- Déterminer le droit et verser les allocations familiales aux salariés, aux indépendants, aux travailleurs agricoles, aux agriculteurs indépendants et aux personnes sans activité lucrative.

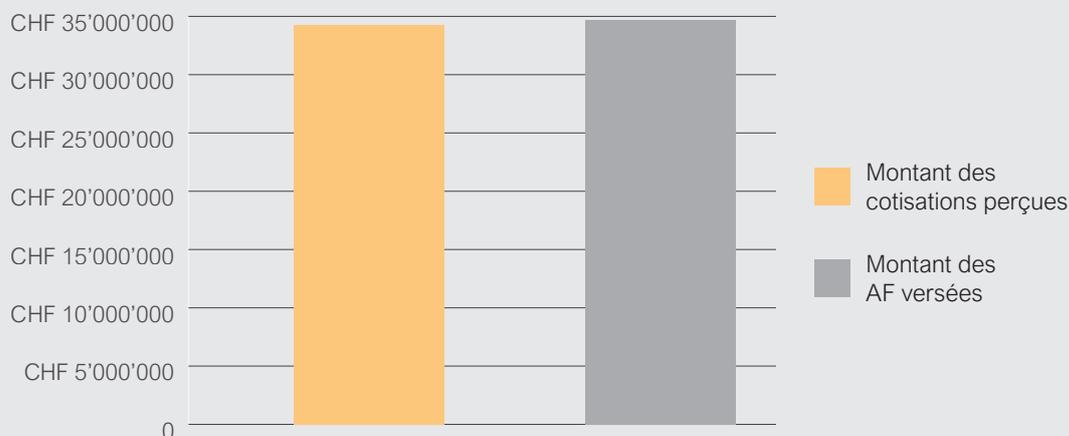
### 2022 en bref

Pour l'année sous revue, la base de perception des cotisations d'allocations familiales se monte à CHF 1'291'534'000. De la volonté politique de la caisse d'allocations familiales de soutenir les employeurs et indépendants, le montant des cotisations est maintenu à 2,65 % de la masse salariale imposable.

Il en découle une différence, négative, de près de CHF 450'000, entre le montant des cotisations encaissées et celui des allocations pour enfants, de formation et de naissance ou adoption versées.

A noter que les allocations sont versées autant aux salariés et indépendants, qu'aux agriculteurs et aux personnes non-actives. Ainsi, avec les dispositions de la loi introductive jurassienne sur les allocations familiales qui complètent la loi fédérale, tous les enfants domiciliés dans le canton du Jura sont assurés de bénéficier d'allocations familiales.

### BALANCE COTISATIONS ENCAISSÉES ET ALLOCATIONS VERSÉES



## Cotisations | Révision

### Mission

- Vérifier que les employeurs appliquent correctement les dispositions légales relatives aux salaires soumis à cotisations AVS/AI/APG par des contrôles périodiques auprès de ceux qui lui sont affiliés.

### 2022 en bref

L'année 2022 s'est déroulée dans la lignée des années antérieures à la pandémie, avec 167 contrôles d'employeurs. La périodicité des contrôles peut fluctuer d'une année à maximum neuf ans.

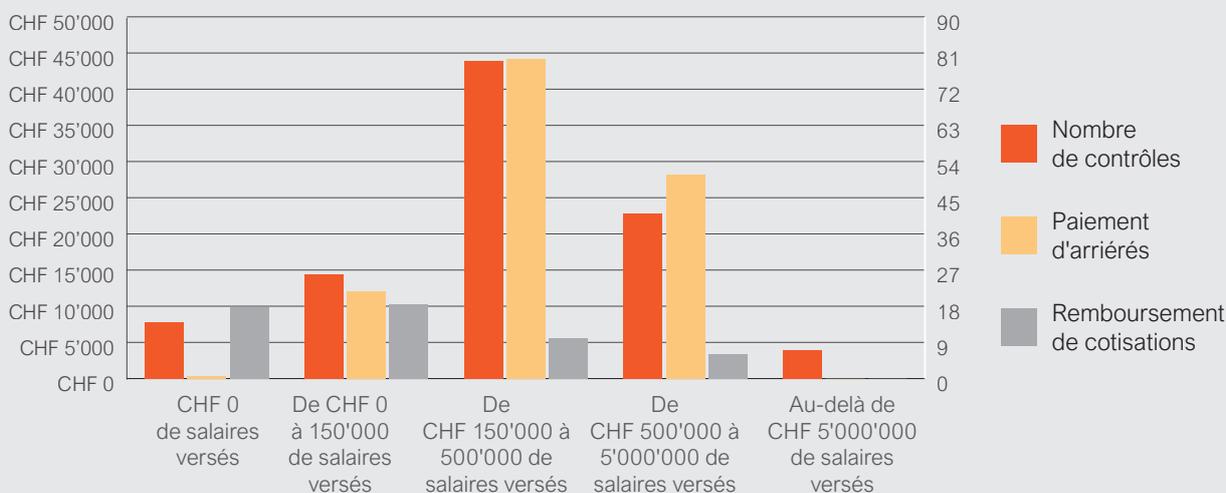
Respectant au plus près la volonté du législateur, les contrôles effectués par notre établissement sont fondés sur les risques. Le but est d'avoir une approche pédagogique permettant de corriger d'éventuelles erreurs, plutôt que

de sanctionner des manquements. Ainsi, il est constaté que si des améliorations doivent parfois être apportées après un premier contrôle, celles-ci sont nettement moins nombreuses lors des suivants.

Les contrôles interviennent également en cas de difficultés financières de la société, notamment lors de faillite. Ces révisions sont nettement plus compliquées que les contrôles ordinaires, en raison de la difficulté d'accès aux pièces comptables.

Il est rappelé que notre institution n'est pas la seule à effectuer des contrôles d'employeurs, puisque cette tâche est partagée avec la SUVA ainsi que notre fiduciaire. L'entente et la collaboration avec ces deux partenaires sont bonnes et la qualité de la relation permet une ambiance de travail agréable et productive.

## CONTRÔLES D'EMPLOYEURS ET CORRECTIONS DES COTISATIONS



## CAISSE DE COMPENSATION

### Prestations | Rentes

#### Mission

- Traiter et verser les demandes de rentes AVS (vieillesse et survivants) et AI (assurance-invalidité) ainsi que les allocations pour impotents en rendant les décisions dans le respect des dispositions légales.

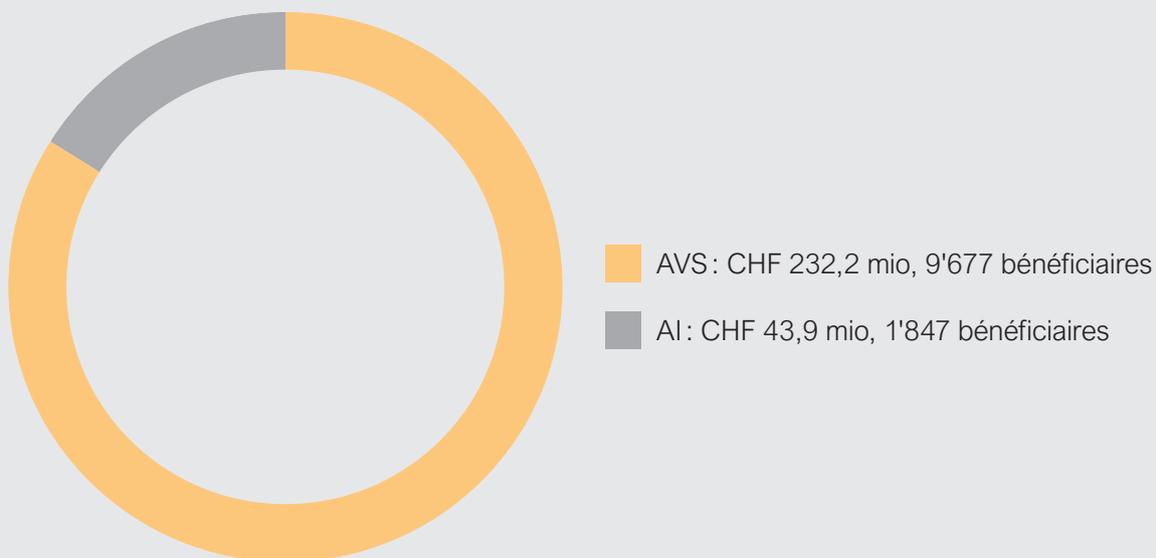
#### 2022 en bref

La fin de cette année a été marquée par des tâches importantes liées à la préparation de l'adaptation du montant des rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui sont intervenues presque au même moment que la migration de notre système informatique. Toutefois, grâce à l'engagement de notre personnel, les paiements ont pu être réalisés correctement et dans les délais.

Suite à la mise en place du développement continu de l'AI, un système de rentes linéaire (idem que dans la prévoyance professionnelle) a été introduit pour les nouveaux bénéficiaires de rentes AI à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le tableau ci-dessous démontre que pour la Caisse de compensation du Jura, les rentes AI octroyées représentent moins du 1/5<sup>ème</sup> des rentes AVS.

### RÉPARTITION DES RENTES AVS ET AI, ÉTAT AU 31.12.2022



## Prestations | Allocations perte de gain (APG) et indemnités journalières AI (IJAI)

### Mission

- Traiter et verser les allocations perte de gain en cas de service, de maternité, de paternité et de prise en charge (APG/AMat/APat/APC) ainsi que les indemnités journalières AI (IJAI) en rendant les décisions dans le respect des dispositions légales.

### 2022 en bref

Après un peu plus de deux ans d'octroi de prestations liées aux APG Covid, la régression de la pandémie a sonné le glas du versement des indemnités dans le courant de l'année 2022. Durant toute la durée du droit aux APG Covid, à savoir du 17 mars 2020 au 30 juin 2022, nous avons ainsi versé un montant total de prestations de CHF 32 mio.

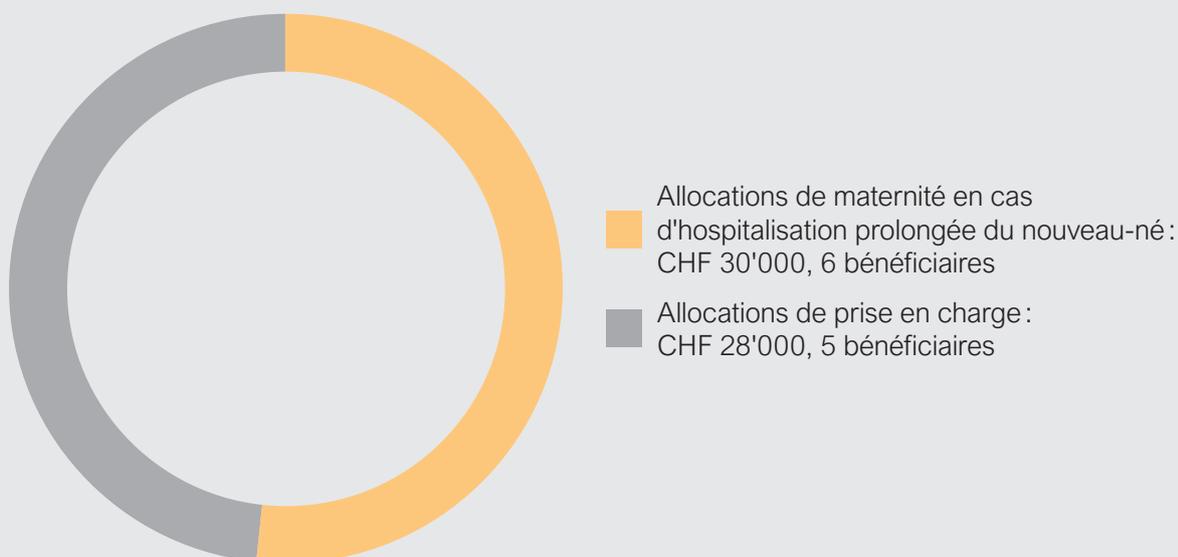
L'allocation de prise en charge d'un enfant gravement malade (APC) et l'allocation de maternité (AMat) en cas d'hospitalisation prolongée

du nouveau-né sont entrées en vigueur au milieu de l'année 2021. Nous avons pu nous rendre compte en 2022 que ces deux nouvelles prestations ne touchent qu'un nombre minime de personnes alors que la mise en place d'une prestation telle que l'allocation de prise en charge a engendré un travail conséquent.

Quant au développement continu de l'AI, il a généré deux changements principaux à propos du versement des indemnités journalières AI :

- Le droit naît dès le début de la formation, même si l'assuré n'a pas 18 ans révolus et le montant de l'IJAI ne peut plus être supérieur au salaire versé à un jeune en formation du même âge ;
- Les IJAI sont versées directement à l'employeur ou l'institution formatrice et les cotisations sociales dues par l'employeur sont prises en charge par l'AI.

## RÉPARTITION DES APC ET AMAT EN CAS D'HOSPITALISATION DU NOUVEAU-NÉ



## Prestations complémentaires | PC/Remboursement des frais de maladie/Prestations transitoires

### Mission

- Garantir les besoins vitaux de la population jurassienne en allouant des compléments mensuels et en remboursant certains frais médicaux dans le respect des dispositions légales.

### 2022 en bref

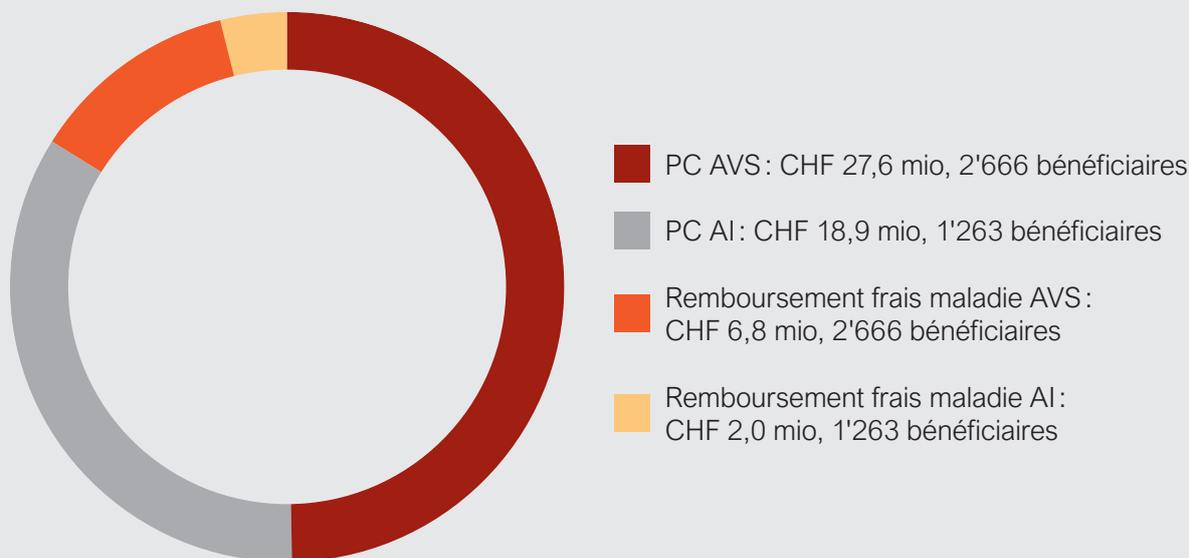
Le déploiement de la « Réforme PC », instaurée en janvier 2021, a été ressenti durant toute l'année 2022 et le sera encore jusqu'au 31 décembre 2023. En effet, l'application de deux versions du droit durant la période transitoire nous a obligés à être encore plus vigilants et a entraîné des questions plus fréquentes.

Les prestations transitoires aux chômeurs âgés, introduites dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021, concernent un faible nombre de demandes et de

bénéficiaires pour notre canton. Dans ces conditions, il est difficile de devenir des « spécialistes » en la matière. Raison pour laquelle, une collaboration active avec nos collègues des cantons latins a été instaurée afin de partager les expériences de chacun.

La préparation et le passage informatique vers de nouveaux programmes au 1<sup>er</sup> novembre 2022 ont impacté (non sur le fond mais sur la méthodologie) tous nos domaines: le calcul des prestations complémentaires, le remboursement des frais de maladie et le calcul des prestations transitoires pour les chômeurs âgés. Tous les collaborateurs se sont investis dans ce projet qui a été suivi de très près par un nouveau calcul des prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en raison de l'adaptation des normes au renchérissement décidée au niveau fédéral et cantonal.

### RÉPARTITION DES PC POUR UN MONTANT TOTAL DE CHF 55,3 MIO



## Prestations complémentaires | Réduction des primes d'assurance-maladie (AMal)

### Mission

- Traiter les demandes de réductions de primes et contrôler l'obligation d'affiliation à l'assurance-maladie.

### 2022 en bref

A la suite de la nouvelle organisation mise en place à l'interne, le secteur des réductions des primes d'assurance-maladie fait désormais partie intégrante du service des Prestations complémentaires dès le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

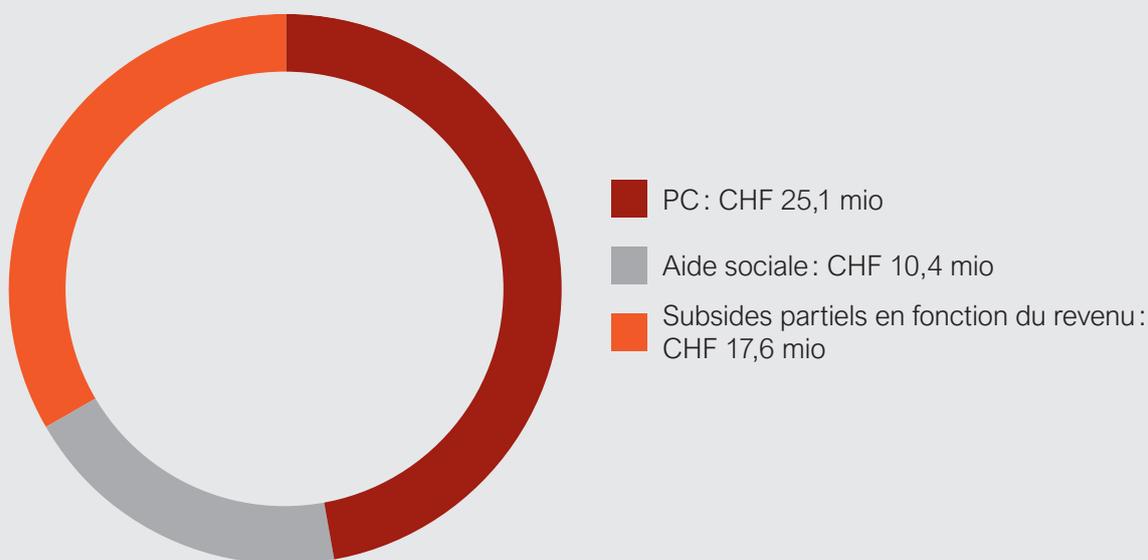
L'assimilation de nouveaux processus de travail et la mise en place des modifications légales cantonales à appliquer pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ont mobilisé l'énergie du groupe dans les derniers mois de l'année.

Les limites de revenu déterminant (RDU) donnant droit aux réductions de primes sont res-

tées les mêmes durant cet exercice. Toutefois, les montants alloués sont passés cette année à CHF 53,1 mio.

Le montant qui a dû être payé aux assureurs pour les personnes avec cessations de paiement (actes de défaut de biens) a quant à lui diminué de presque CHF 0,7 mio, soit une baisse de 16%, pour atteindre cette année CHF 3,5 mio. Pour la partie relative aux participations ainsi qu'aux frais, le montant total s'est élevé à CHF 1 mio. Un total de CHF 4,5 mio a donc concerné des actes de défaut de bien.

## RÉPARTITION DES RÉDUCTIONS DE PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE



## CAISSE DE CHÔMAGE

### Mission

- Garantir aux personnes au chômage une compensation appropriée de la perte de revenus par le versement d'indemnités journalières de chômage;
- Traiter les demandes de chômage partiel (RHT et intempéries) des employeurs, afin de soutenir l'économie jurassienne selon la conjoncture économique et les aléas climatiques;
- Calculer et verser les indemnités en cas d'insolvabilité de l'employeur, par la couverture des créances de salaire ouvertes.

### 2022 en bref

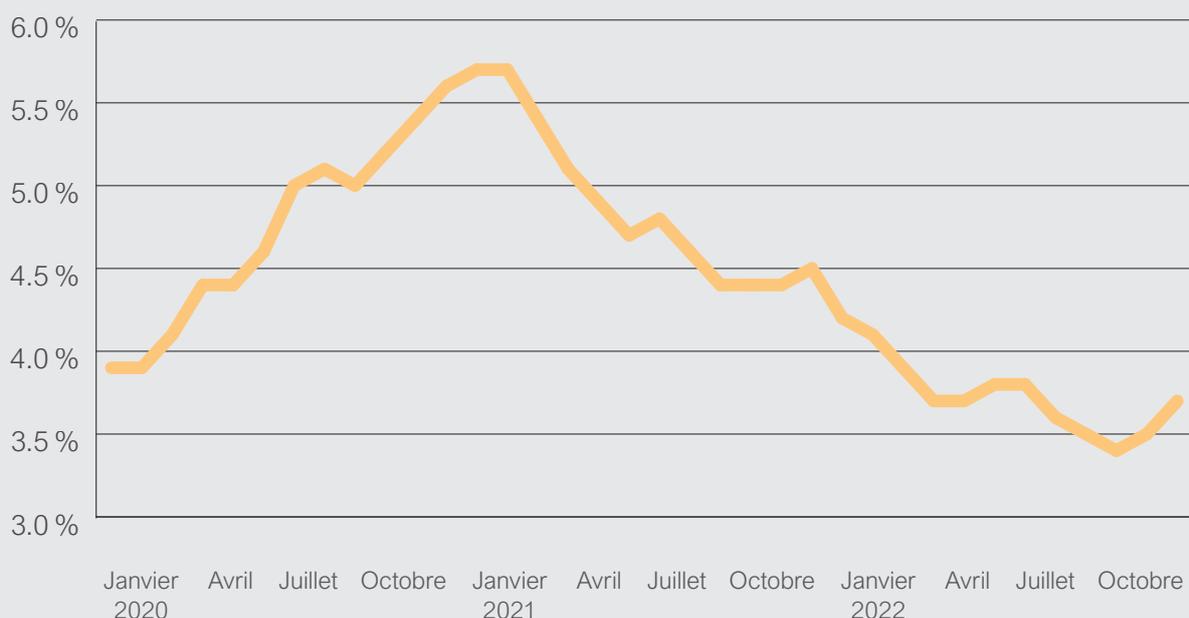
Après deux années dédiées au paiement spécifique de la réduction de l'horaire de travail (RHT) dû à la pandémie, l'année 2022 a vu un retour à la normale. Les dernières demandes RHT en lien avec la loi Covid ont pris fin en décembre 2022.

La deuxième partie de l'année a été marquée par le paiement des indemnités RHT des vacances et jours fériés, suite à un arrêt du Tribunal fédéral. En effet, le paiement de ces suppléments pour les salaires mensuels n'était pas autorisé durant les années 2020 et 2021 pour le calcul des RHT.

Dans le registre de l'indemnité de chômage, une diminution importante est à souligner. En effet, les mesures prises durant la COVID-19 ont certainement permis de préserver les postes de travail dans les entreprises et de limiter l'augmentation du chômage complet. De plus, l'économie de l'arc jurassien se portant plutôt bien, le taux de chômage est passé sous les 4% depuis mars, soit un seuil que nous connaissions avant la pandémie.

Les indemnités en cas d'insolvabilité n'ont quant à elles pas subi de hausse significative durant l'année 2022, malgré les prévisions négatives d'après COVID-19, qui laissaient supposer des difficultés pour certains employeurs soutenus massivement pendant cette période.

## ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE



## OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ

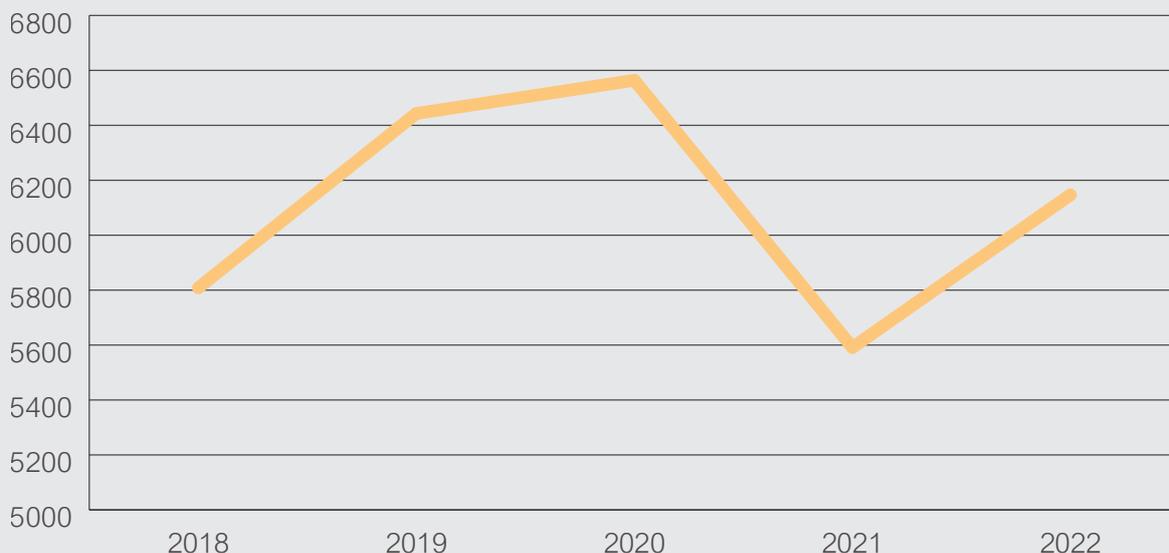
### 2022 en bref

L'année 2022 aura incontestablement été marquée par l'entrée en vigueur du développement continu de l'assurance-invalidité (DCAI), ainsi que par la réorganisation du service en deux grands domaines : les « prestations » et la « réadaptation ».

Le domaine des prestations rassemble désormais l'ensemble des activités consistant à examiner les demandes des assurés afin de déterminer l'octroi d'éventuelles prestations de la part de l'assurance-invalidité.

Tandis que le domaine de la réadaptation regroupe toutes les activités liées au processus de réadaptation, de la détection précoce jusqu'au placement sur le marché du travail. Il s'agit de déterminer le droit aux prestations de réadaptation, de choisir les mesures, de les mettre en place et les accompagner par des prestations de conseil et de soutien à tous les acteurs concernés : assurés et partenaires du domaine de la formation, de l'économie, du médical, des assurances, etc.

### NOMBRE TOTAL DE DÉCISIONS RENDUES



## Prestations

### Mission

- Examiner le droit aux prestations de l'assurance-invalidité des personnes atteintes dans leur santé ;
- Préparer et constituer les dossiers ;
- Réaliser les enquêtes sur place pour déterminer le droit aux prestations ;
- Contrôler les factures remises par les personnes assurées et les fournisseurs.

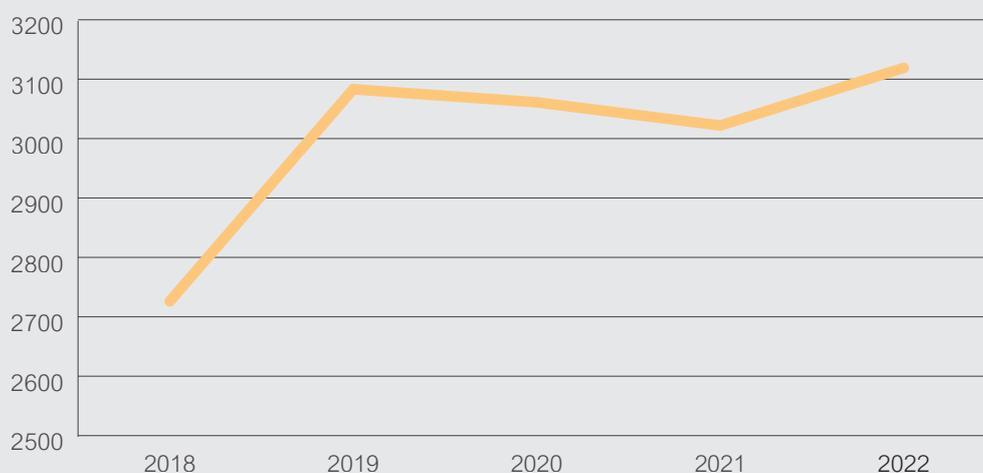
### 2022 en bref

Le DCAI constitue la modification légale la plus conséquente depuis les dix dernières années. Les changements les plus visibles sont l'introduction d'un système de rentes linéaire (détaillé sous la rubrique « Cadre légal : les nouveautés majeures 2022) ainsi que les mesures de réadaptation pour les jeunes (détaillé sous la rubrique « Réadaptation » de l'OAI).

D'autres mesures, moins connues du grand public, sont également entrées en vigueur en 2022 avec comme conséquence des changements parfois importants pour le domaine « prestations ». On retiendra notamment les éléments suivants : introduction d'une gestion de cas qui permet un suivi individuel des jeunes afin de favoriser leur intégration professionnelle ; actualisation de la liste des infirmités congénitales reconnues par l'assurance-invalidité ; publication de la liste des experts mandatés par les offices AI dans le cadre de l'instruction des dossiers.

A noter que la facturation électronique des prestations par les fournisseurs et les personnes assurées continue à se développer pour la troisième année consécutive. Ce système est avantageux pour tous les acteurs, car il diminue les formalités administratives et permet un remboursement plus rapide aux assurés ainsi qu'un suivi facilité du dossier en ligne.

### NOMBRE DE DEMANDES DE PRESTATIONS DÉPOSÉES (TOUTES PRESTATIONS CONFONDUES)



## Réadaptation

### Mission

- Mettre en œuvre la détection précoce ;
- Examiner si la personne assurée est susceptible d'être réadaptée ;
- Déterminer les mesures de réinsertion et/ou d'ordre professionnel nécessaires, les mettre en œuvre et en surveiller l'exécution ;
- Aider les personnes atteintes dans leur santé à rechercher un emploi adapté ;
- Promouvoir la réadaptation et la réinsertion professionnelle auprès de l'économie régionale et conclure des conventions de prestations avec les partenaires.

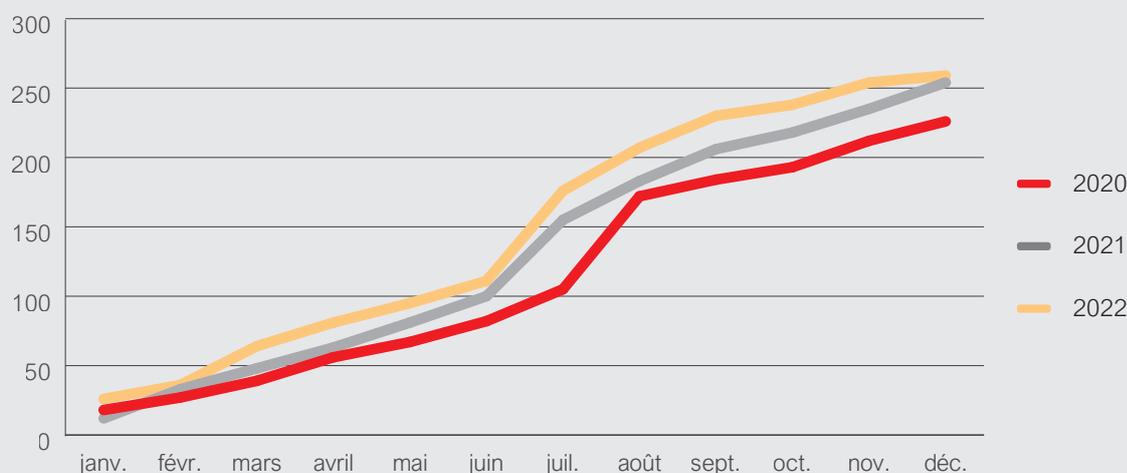
### 2022 en bref

La mise en œuvre du DCAI a généré plusieurs changements dans le domaine «réadaptation» du service de l'assurance-invalidité :

- Développement de nouvelles mesures de réadaptation destinées aux jeunes atteints dans leur santé dès l'âge de 13 ans ;
- Mise en œuvre de conseils axés sur la réadaptation avant même le dépôt d'une demande de prestations AI ;
- Elargissement de la détection précoce dès 13 ans ;
- Nouvelle prestation de location de service favorisant le placement ;
- Refonte du système d'indemnités journalières AI ;
- Nouveau système de positions tarifaires pour les fournisseurs de prestations de réadaptation.

Suite à ces nombreuses modifications, deux groupes distincts de spécialistes de la réadaptation ont été créés : le premier prend en charge les adultes tandis que le second gère les jeunes.

## NOMBRE DE MESURES D'ORDRE PROFESSIONNEL OCTROYÉES AUX JEUNES ASSURÉS



# 4 Comptes

## CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

### Compte d'exploitation

<b>CHARGES</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Allocations familiales	<b>35'003'319</b>	34'968'839
Allocations familiales à restituer	<b>-344'146</b>	-109'052
Amortissement d'allocations familiales à restituer	<b>20'572</b>	4'138
<b>Total</b>	<b>34'679'745</b>	34'863'925

<b>PRODUITS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Cotisations AF et indemnités en réparation de dommages	<b>34'248'260</b>	33'261'177
Amortissement de cotisations AF	<b>-227'883</b>	-114'925
Dissolution de provisions (cotisations et ducroire)	<b>487'000</b>	1'503'000
Intérêts moratoires	<b>35'777</b>	39'965
Intérêts rémunérateurs	<b>-34'006</b>	-30'545
Fonds de surcompensation	<b>196'803</b>	74'392
<b>Total</b>	<b>34'705'951</b>	34'733'064
<b>Excédent de produits d'exploitation</b>	<b>26'205</b>	-130'861

## Compte d'administration

<b>CHARGES</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Charges de personnel	<b>828'911</b>	604'923
Fournitures de bureau, mobilier et machines	<b>13'155</b>	13'262
Frais informatiques	<b>81'523</b>	74'637
Ports et taxes téléphoniques	<b>20'988</b>	12'488
Frais de locaux	<b>274'962</b>	37'000
Prestations de tiers	<b>63'617</b>	63'120
Frais d'administration divers	<b>37'304</b>	37'896
Amortissement des équipements	<b>288'511</b>	95'371
Amortissement immeuble	<b>120'000</b>	0
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>1'728'970</b>	938'696
<b>PRODUITS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Produits de prestations de services	<b>8'904</b>	360
Remboursement de prestations d'assurances	<b>22'260</b>	1'671
Frais de poursuites récupérés	<b>20'289</b>	29'907
Dissolution de provisions (réserve fluctuations et investissements)	<b>835'000</b>	244'000
<b>Total des produits d'administration</b>	<b>886'452</b>	275'938
Résultat net des placements	<b>-1'508'453</b>	529'012
Loyers propre et tiers	<b>355'980</b>	0
<b>Total des produits</b>	<b>-266'021</b>	804'949
<b>Excédent de charges d'administration</b>	<b>-1'994'990</b>	-133'747
Excédent de produits d'exploitation	<b>26'205</b>	-130'861
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1'968'785</b>	-264'608

## Bilan au terme des exercices

<b>ACTIFS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Liquidités	<b>629'959</b>	6'557'138
Affiliés	<b>2'115'016</b>	1'816'798
Correctif de valeur sur créances	<b>-101'000</b>	-88'000
Indemnités en réparation de dommages	<b>166'282</b>	511'469
Indemnités en réparation de dommages - <i>compte réfléchi</i>	<b>-166'282</b>	-511'469
Caisse de compensation, c/c	<b>5'472</b>	422
Débiteurs	<b>79'358</b>	27'581
Placements	<b>15'955'623</b>	18'743'158
Immeuble	<b>5'880'000</b>	0
<b>Total</b>	<b>24'564'428</b>	27'057'096

<b>PASSIFS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Créanciers divers	<b>26'520</b>	0
Provisions	<b>445'000</b>	780'000
Provision pour taux de cotisations	<b>500'000</b>	1'000'000
Fonds de rénovation immeuble	<b>60'000</b>	0
Réserve de fluctuations de valeurs	<b>3'406'000</b>	3'956'000
Régularisation mouvements espèces	<b>1'560'000</b>	793'066
Passifs transitoires	<b>8'663</b>	1'000
Réserves générales	<b>20'527'030</b>	20'791'637
Résultat de l'exercice	<b>-1'968'785</b>	-264'608
<b>Total</b>	<b>24'564'428</b>	27'057'096

**CAISSE DE COMPENSATION**

Compte d'exploitation – Prestations (régimes fédéraux)

<b>CHARGES</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Prestations AVS	<b>238'460'621</b>	236'013'894
Prestations AVS à restituer	<b>-1'680'163</b>	-1'147'919
Prestations AVS à restituer irrécouvrables/remises	<b>10'896</b>	0
Frais et dépens AVS	<b>8'762</b>	1'176
Prestations AI	<b>54'631'330</b>	54'898'401
Prestations AI à restituer	<b>-1'193'751</b>	-1'208'954
Prestations AI à restituer irrécouvrables/remises	<b>35'243</b>	915
Intérêts rémunératoires sur prestations AI	<b>111'152</b>	134'677
Frais et dépens AI	<b>50'632</b>	47'633
Prestations APG et maternité	<b>8'043'676</b>	9'286'396
Prestations APG et maternité à restituer	<b>-273'505</b>	-243'471
Prestations APG et maternité à restituer irrécouvrables/remises	<b>1'953</b>	0
Prestations LFA	<b>1'816'761</b>	1'808'785
Prestations LFA à restituer	<b>-114'037</b>	-7'200
Prestations LFA à restituer irrécouvrables/remises	<b>1'335</b>	0
Indemnités pour frais de gestion LFA	<b>25'314</b>	25'368
Indemnités pour frais de gestion AC	<b>93'129</b>	91'002
Taxes d'affranchissement	<b>2'610</b>	2'083
Redistribution de la taxe CO <sub>2</sub> aux entreprises	<b>922'622</b>	319'741
Indemnités COVID-19	<b>2'458'833</b>	9'383'872
Restitutions COVID-19	<b>-289'260</b>	-482'936
Prestations transitoires	<b>153'533</b>	23'389
Report à charge CdC	<b>-2'169'573</b>	-8'900'936
Report à charge Ptr	<b>0</b>	-23'389
<b>Total</b>	<b>301'108'113</b>	300'022'526

## Compte d'exploitation – Cotisations (régimes fédéraux)

<b>PRODUITS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Cotisations AVS/AI/APG et réparation de dommages	<b>144'358'408</b>	141'476'401
Amortissement de cotisations AVS/AI/APG	<b>-1'218'994</b>	-473'333
Cotisations AC et réparation de dommages	<b>25'217'785</b>	24'249'997
Amortissement de cotisations AC	<b>-62'708</b>	-42'397
Cotisations LFA	<b>215'255</b>	150'505
Intérêts moratoires	<b>447'257</b>	439'373
Intérêts rémunérateurs	<b>-142'883</b>	-175'303
<b>Total</b>	<b>168'814'120</b>	165'625'243

## Compte d'administration

<b>CHARGES</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Charges de personnel	<b>3'618'405</b>	3'595'254
Fournitures de bureau, mobilier et machines	<b>66'932</b>	77'768
Frais informatiques	<b>457'810</b>	522'634
Ports et taxes téléphoniques	<b>90'022</b>	95'061
Frais de locaux	<b>192'266</b>	235'177
Prestations de tiers	<b>412'964</b>	389'930
Frais d'administration divers	<b>61'360</b>	180'710
Amortissement des équipements	<b>6'061'886</b>	1'176'981
Constitution de provisions	<b>0</b>	100'000
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>10'961'645</b>	6'373'516

<b>PRODUITS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Contribution aux frais d'administration	<b>2'282'700</b>	2'242'401
Emoluments	<b>69'537</b>	135'719
Indemnités pour frais d'administration Confédération	<b>1'710'384</b>	1'785'165
Indemnités pour frais d'administration Canton	<b>1'719'463</b>	1'598'010
Produits de prestations de services	<b>36'260</b>	3'712
Remboursement de prestations d'assurances	<b>45'326</b>	42'908
Frais de poursuites récupérés	<b>51'857</b>	80'858
Dissolution de provisions	<b>5'624'840</b>	0
<b>Total des produits d'administration</b>	<b>11'540'366</b>	5'888'774
Résultat net des placements	<b>-1'009'481</b>	579'204
<b>Total des produits</b>	<b>10'530'885</b>	6'467'978
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-430'760</b>	94'462

## Bilan au terme des exercices

<b>ACTIFS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Liquidités	<b>10'976'470</b>	10'672'816
Affiliés	<b>19'195'845</b>	15'229'987
Prestations à restituer	<b>144'126</b>	102'851
Indemnités en réparation de dommages	<b>2'247'758</b>	3'794'066
Indemnités en réparation de dommages - <i>compte réfléchi</i>	<b>-2'247'758</b>	-3'794'066
Avoirs envers les institutions	<b>60'078</b>	0
Débiteurs	<b>1'611'896</b>	2'633'737
Actifs transitoires	<b>1'471</b>	8
Equipement mobilier et informatique	<b>2'631'089</b>	465'596
Placements	<b>7'100'907</b>	12'002'010
<b>Total</b>	<b>41'721'882</b>	41'107'005

<b>PASSIFS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Paiements en retour et autres engagements envers assurés	<b>2'973'654</b>	328'023
Centrale de compensation, c/c	<b>21'080'525</b>	19'437'982
Dettes	<b>1'555'603</b>	4'373
Créanciers	<b>1'548'833</b>	363'211
Passifs transitoires	<b>137'201</b>	191'751
Provisions	<b>4'556'513</b>	10'481'353
Réserves spéciales	<b>2'100'000</b>	2'100'000
Réserves générales	<b>8'200'313</b>	8'105'851
Résultat de l'exercice	<b>-430'760</b>	94'462
<b>Total</b>	<b>41'721'882</b>	41'107'005

## Comptes

# CAISSE DE CHÔMAGE

## Compte d'administration

<b>CHARGES</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Charges de personnel	<b>910'812</b>	951'063
Fournitures de bureau, mobilier et machines	<b>11'319</b>	16'626
Frais informatiques	<b>32'617</b>	35'277
Ports et taxes téléphoniques	<b>23'015</b>	30'040
Frais de locaux	<b>36'746</b>	51'397
Prestations de tiers	<b>5'937</b>	2'657
Frais d'administration spécifiques CPAC	<b>6'244</b>	4'458
Amortissement des équipements	<b>4'928</b>	7'594
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>1'031'620</b>	1'099'111

<b>PRODUITS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Remboursement de prestations d'assurances	<b>12'479</b>	353
Produits d'administration divers	<b>7'170</b>	589
<b>Total des produits d'administration</b>	<b>19'649</b>	943
<b>Excédent de charges d'administration</b>	<b>-1'011'971</b>	-1'098'168

## Compte d'exploitation

<b>CHARGES</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Indemnités de chômage	<b>15'315'463</b>	21'710'736
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	<b>7'750'605</b>	28'576'132
Indemnités en cas d'intempéries	<b>167'384</b>	159'661
Indemnités en cas d'insolvabilité	<b>244'771</b>	223'529
Remboursements d'indemnités en cas d'insolvabilité	<b>-61'246</b>	-37'554
Retenues AVS, SUVA et LPP	<b>-1'188'738</b>	-1'684'166
Mesures du marché du travail	<b>5'887'489</b>	5'098'345
Autres prestations (allocations de formation, cours, etc.)	<b>789'136</b>	773'837
Autres charges d'exploitation	<b>5'288</b>	12'145
Bonification pour risque en responsabilité	<b>2'847</b>	889
<b>Total</b>	<b>28'912'999</b>	54'833'554

<b>PRODUITS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Avances pour paiements	<b>31'300'000</b>	52'000'000
Stages professionnels	<b>11'204</b>	15'721
Mises à charge en responsabilité	<b>1'500</b>	2'577
<b>Total</b>	<b>31'312'704</b>	52'018'298
<b>Excédent de produits d'exploitation</b>	<b>2'399'705</b>	-2'815'256
Excédent de charges d'administration	<b>-1'011'971</b>	-1'098'168
<b>Fonds de roulement</b>	<b>1'387'734</b>	-3'913'424

## Bilan au terme des exercices

<b>ACTIFS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Liquidités	<b>2'429'975</b>	1'868'069
Avances aux assurés	<b>51'835</b>	50'388
Créances de prestations	<b>1'452'745</b>	932'439
Correctif de valeur sur créances	<b>-586'089</b>	-701'667
Actifs transitoires	<b>152'274</b>	0
<b>Total</b>	<b>3'500'740</b>	2'149'229

<b>PASSIFS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Créanciers	<b>-1'416</b>	7'486
Passifs transitoires	<b>5</b>	29'364
Provisions	<b>102'893</b>	100'855
Fonds SECO*	<b>3'399'258</b>	2'011'524
<b>Total</b>	<b>3'500'740</b>	2'149'229

* soit :	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Fonds SECO au 1 <sup>er</sup> janvier	<b>2'011'524</b>	5'924'948
Fonds de roulement	<b>1'387'734</b>	-3'913'424
Fonds SECO au 31 décembre	<b>3'399'258</b>	2'011'524

## Comptes

# OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ

## Compte d'administration

<b>CHARGES</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Charges de personnel	<b>3'814'054</b>	3'405'496
Fournitures de bureau, mobilier et machines	<b>95'181</b>	57'526
Frais informatiques	<b>593'878</b>	590'262
Ports et taxes téléphoniques	<b>27'217</b>	30'316
Frais de locaux	<b>182'717</b>	228'056
Prestations de tiers	<b>453'811</b>	424'604
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>5'166'857</b>	4'736'260

<b>PRODUITS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Remboursement de prestations d'assurances	<b>132'889</b>	18'605
Produits d'administration divers	<b>37'983</b>	5'683
<b>Total des produits d'administration</b>	<b>170'872</b>	24'288
<b>Excédent de charges d'administration</b>	<b>-4'995'985</b>	-4'711'972

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

### Composition de la commission :

Sabine Lachat, présidente, Roche d'Or  
Françoise Chaigat, Le Noirmont  
Pierre Chételat, Delémont  
Jean-Daniel Ecoeur, Les Genevez  
Joëlle Girard, Saignelégier  
Monika Kornmayer, Saignelégier  
Denis Vuilleumier, Saignelégier

### Séance du 4 mai 2022

La commission prend connaissance des comptes 2021 de la CCJU, dont le bénéfice comptable pour l'année 2021 est de CHF 94'461.94, grâce notamment au résultat du compte administration des capitaux. A noter que la deuxième tranche liée à une indemnité partielle relative aux frais d'administration dus à la COVID-19 a été versée par la Confédération.

Au sujet du compte d'exploitation de la caisse d'allocations familiales, le résultat de l'exercice 2021 se solde avec une perte de CHF 264'608; le taux de cotisations aux allocations familiales est demeuré à 2,65 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le rapport de gestion 2021 est discuté; comme à l'accoutumée, il est d'excellente facture, les informations importantes sont mises en évidence et la présentation parfaitement appropriée. Enfin, la présidente, M<sup>me</sup> Lachat, remercie l'ensemble du personnel pour l'important travail effectué tout en relevant le professionnalisme et l'efficacité de chacune et chacun dans le traitement des dossiers ainsi que pour l'investissement dans le cadre de la migration informatique. Les membres de la direction sont également félicités.

### Séance du 7 décembre 2022

Le budget 2023 prévoit un déficit de l'ordre de CHF 1'702'000. Pour les charges de personnel, un renchérissement de 2,9% au budget avait été prévu. Le pourcentage exact du renchérissement accordé est de 2,74 %, avec le passage pour l'échelle de traitement d'une valeur IPC 109,6 à 112,6 à fin novembre 2022. Des charges importantes proviennent du projet de migration correspondant aux coûts des

applications; de plus, il est prévu d'amortir totalement le programme jusqu'en 2024.

Le rapport sur la révision principale de l'exercice 2022 de la Caisse de compensation du canton du Jura a été effectué par la Fiduciaire Muller Christe et Associés SA à Neuchâtel. La commission constate l'excellente qualité de ce rapport détaillé.

Dans le cadre de la modernisation de la surveillance allant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé de mettre sur pied un groupe de travail représenté par quatre membres de la commission de gestion afin de traiter ce projet, notamment le rôle et les compétences futures de la commission. Le responsable juridique de l'ECAS sera associé au groupe de travail tout comme les membres de la direction. Les dispositions légales modifiées devront ensuite être approuvées par le Parlement ou le Gouvernement.

La Caisse d'allocations familiales du canton du Jura est devenue propriétaire du bâtiment au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Des travaux d'agrandissement en prévision de l'accueil de Moutier sont à prévoir.

### Informations relatives aux résultats concernant les placements de capitaux

La sous-commission placement de la commission de gestion, représentée par M<sup>me</sup> Lachat et MM. Chételat et Ecoeur, ainsi que MM. Kottelat et Dominé, s'est réunie le 18 février 2022 pour une présentation des résultats 2021 des mandats de gestion. Le bilan pour l'année 2021 des deux institutions bancaires est réjouissant. La sous-commission, au vu de la potentielle offensive de la Russie envers l'Ukraine, tient à demeurer prudente dans le placement des capitaux; une guerre pouvant avoir des conséquences préjudiciables sur la bourse, raison pour laquelle une stratégie avec davantage de risques est écartée au moment de ladite séance.

Le 10 mai 2023

*Sabine Lachat*  
Présidente de la commission de gestion

# Impressum

## **Editeur**

Etablissement cantonal des assurances sociales – ECAS Jura  
Rue Bel-Air 3  
CH-2350 Saignelégier  
T +41 32 952 11 11  
mail@ecasju.ch

[www.ecasjura.ch](http://www.ecasjura.ch)



## **Impression**

Centre d'impression  
Le Pays SA  
2350 Saignelégier

## **Photographies**

Banque d'images Shutterstock

## **Publication**

Mai 2023